

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 085-218502367-20240327-03\_27\_2024\_03-DE



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**  
**BUDGET PRIMITIF 2024**

## Table des matières

<b>I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET.....</b>	<b>3</b>
<b>II. LE BUDGET PRINCIPAL.....</b>	<b>4</b>
1) La section de fonctionnement .....	4
2). La section d'investissement .....	6
3) Projets .....	8
5) Les ratios financiers obligatoires.....	9
<b>III. LES BUDGET ANNEXES.....</b>	<b>10</b>
1) Budget « Commerces » .....	10
2) Budget Lotissement « Ilot de la Bassetière » .....	11

## I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune <https://www.stjuliendeslandes.fr/categorie/votre-mairie/finances-budget/>

Elle peut être également consultée sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires :

- annualité,
- universalité,
- unité,
- équilibre,
- sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre.

Le budget a été établi autour des objectifs municipaux suivants :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- De mobiliser des subventions auprès de l'Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental et tous autres organismes chaque fois que cela est possible,
- Valorisation et développement du territoire,
- Réhabilitation, mise en sécurité et entretien des équipements et bâtiments existants,
- Actions en faveur de l'environnement,
- Développement du lien social et de l'animation du territoire,
- Maintien du confort et de la qualité des services publics en adaptant les moyens matériels et humains

La commune compte trois budgets qui retracent l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

- **Budget principal** qui retrace de nombreuses activités communales : entretien de la voirie, des bâtiments, des espaces verts, consommation des fluides, masse salariales...et projets d'équipements, financées essentiellement par les impôts locaux (taxes foncières et taxe d'habitation compensée), les dotations d'Etat et les participations d'organismes.
- **Budget annexe « Commerces »** pour la gestion du pôle commercial (bar/tabac, superette, pharmacie), gestion du local 1 place Jeanne d'Arc (restaurant) et gestion du local 2 Place Simone Veil (bijouterie).
- **Budget annexe « Ilot de la Bassetière »** retraçant les opérations relatives au futur lotissement

Chaque budget doit dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et ensuite financer ses investissements. La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement

## II. LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget est scindé en deux section :

- ✓ **La section de fonctionnement** qui comprend les opérations de gestion courante de la collectivité. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. L'écart entre le total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement (virement à la section d'investissement), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.
- ✓ **La section d'investissement** qui comprend les opérations qui ont pour effet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

### 1) La section de fonctionnement

#### A) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts ; les achats de fournitures et de matières premières pour le fonctionnement des services ; les consommations courantes (eau, électricité, ...) ; les salaires du personnel ; les subventions versées aux associations ; les intérêts des emprunts.

DEPENSES						
CHAP	DESIGNATION	BP + DM 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution BP 2023/BP 2024	Evolution CA 2023/BP 2024
011	Charges à caractère général	306 370.00	248 329.66	324 390.00	+5.88%	+30.63%
012	Charges de personnel et frais assimilés	399 290.56	379 209.97	383 600.00	-3.93%	+1.16%
014	Atténuations des produits	95 579.00	90 486.81	85 100.00	-10.96%	-5.95%
65	Autres charges de gestion courante	99 582.76	98 412.17	97 835.00	-1.76%	-0.59%
66	Charges financières	25 500.00	25 473.07	21 350.00	-15.49	-16.18%
67	Charges exceptionnelles	1 500.00	1 468.49	0.00	-100.00%	-100.00%
	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>927 822.32</b>	<b>843 380.17</b>	<b>912 275.00</b>	<b>-1.67%</b>	<b>+8.17%</b>
023	Virement à la section d'investissement	234 560.74	-	283 727.39	+20.96%	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 430.00	176 552.32	46 500.00	-1.96%	-73.66%
	<b>Dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>281 990.74</b>	<b>176 552.32</b>	<b>330 227.39</b>	<b>+17.10%</b>	<b>+87.04%</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 209 813.06</b>	<b>1 019 932.49</b>	<b>1 242 502.39</b>	<b>+2.70%</b>	<b>+21.82%</b>

La progression la plus importante est celle relative aux charges à caractère général (Chapitre 011). Elle s'explique par des travaux d'entretien prévus sur les différents bâtiments communaux et la voirie.

## B) Les Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

RECETTES						
CHAP	DESIGNATION	BP + DM 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution BP 2023/BP 2024	Evolution CA 2023/BP 2024
002	Résultat de fonctionnement reporté	33 920.56	-	-		
013	Atténuations des charges	3 500.00	3 633.36	2 000.00	-42.86%	-44.95%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	119 690.00	146 053.60	157 140.00	+21.29%	+7.59%
73	Impôts et taxes	225 607.00	243 267.39	235 280.00	+4.70%	-3.28%
731	Fiscalité locale	554 963.00	546 592.98	561 400.00	+1.16%	+2.70%
74	Dotations, subventions et participations	263 200.00	272 695.11	277 449.39	+5.41%	+1.74%
75	Autres produits de gestion courante	7 000.00	10 077.69	8 000.00	+14.28%	-20.62%
76	Produits financiers	1 232.50	1 233.15	1 233.00	-	-
77	Produits exceptionnels	700.00	117 961.99	0.00	-100.00%	-100.00%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 209 813.06</b>	<b>1 341 515.27</b>	<b>1 242 502.39</b>	<b>+2.70%</b>	<b>-7.38%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	11 941.03	-		-100.00%
<b>Recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>-</b>	<b>11 941.03</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-100.00%</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 209 813.06</b>	<b>1 353 456.30</b>	<b>1 242 502.39</b>	<b>+2.70%</b>	<b>-8.20%</b>

Le budget section recettes de fonctionnement se veut toujours prudent. Si les recettes réelles sont supérieures au recettes prévues, il n'est pas nécessaire d'effectuer de décisions modificatives pour les recevoir (ce qui n'est pas le cas des dépenses)

La forte diminution provient notamment du chapitre 013 - Atténuations des charges. Ce chapitre comprend les remboursements sur rémunération du personnel (arrêt de travail, congé maternité...). Ne sont inscrits que les remboursement connus.

La progression du Chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses provient principalement des redevances d'occupation du domaine public (carrière) et du remboursement des différentes mises à disposition de personnel communal à la CCPA.

Les recettes fiscales connaissent une évolution en lien avec l'effet de levier de la revalorisation des bases de 3.9%.

## 2). La section d'investissement

### A) Les dépenses

Les dépenses d'investissement regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Elles sont constituées des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers ; d'études et de travaux soit sur des structures existantes ou en cours de création ; des remboursements des capitaux d'emprunts ; subventions d'équipements (Eclairage publique).

DEPENSES						
CHAP	DESIGNATION	BP + DM 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution BP 2023/BP 2024	Evolution CA 2023/BP 2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	165 300.00	165 240.81	169 500.00	+2.54%	+2.58%
204	Subventions d'équipement versées	43 000.00	40 738.00	50 000.00	+16.28%	+22.73%
21	Immobilisations corporelles	331 330.00	167 573.36	428 800.00	+29.42%	+155.89%
23	Immobilisations en cours	941 433.15	455 301.54	528 500.00	-43.86%	+16.08
Opération n°10 - services techniques		12 500.00	9 212.75	42 100.00	+236.80%	+356.97%
Opération n°11 - voiries		102 300.00	96 323.83	149 000.00	+45.65%	+54.67%
Opération n°12 - aménagement centre bourg		312 300.00	29 412.00	1 100 000.00	+252.22%	+ 3 639.97%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 908 163.15</b>	<b>963 802.29</b>	<b>2 467 900.00</b>	<b>+29.33%</b>	<b>+246.01%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	-	11 941.03			
<b>Dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>-</b>	<b>11 941.03</b>	<b>-</b>		
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 908 163.15</b>	<b>975 743.32</b>	<b>2 467 900.00</b>	<b>+29.33%</b>	<b>+2 429.25%</b>

Les dépenses d'investissement hors opérations sont les suivantes :

- Chapitre 204 : concerne les travaux commandés auprès du SyDEV tels que la rénovation des boules de 1<sup>ère</sup> génération et l'éclairage de la zone de loisirs.
- Chapitre 21 : concerne les travaux, acquisition réalisés dans l'année. Pour 2024, est prévu l'acquisition de modulaires pour l'association de chasse et le club de foot (création d'un club house) Il est également inscrit au budget l'acquisition de la parcelle sis au 1 rue Jean Yole afin que des travaux de sécurisation soient réalisés. Le relamping des salles de sports sont également inscrits.
- Chapitre 23 : prévoit des travaux d'aménagement de liaisons douces.

Concernant les opérations, sont budgétisés :

- Opération n°10 – services techniques ; l'acquisition d'un nouveau véhicule en remplacement du camion Ford, ainsi que l'acquisition de matériel.
- Opération n°11 – voiries : réfection de voiries et chemins, sécurisation du carrefour de la Vrignaie.
- Opération n°12 – aménagement en centre-bourg, acquisition du foncier Resistub à l'EPF, travaux de réhabilitation de la rue de l'Industrie (1<sup>ère</sup> phase). Il est à noter que les dépenses seront étalées sur plusieurs budgets. Cependant, à la signature des marchés globaux, les crédits budgétaires doivent être inscrits.

## B) Les Recettes

Les recettes deux types de recettes coexistent :

- les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement)
- et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

RECETTES						
CHAP	DESIGNATION	BP + DM 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution BP 2023/BP 2024	Evolution CA 2023/BP 2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	378 632.42		100 910.01	-73.34%	
10	Dotations, fonds divers et réserves	413 943.49	415 203.40	537 444.37	+29.83%	+29.44%
13	Subventions d'investissement	699 496.50	98 100.94	945 978.26	+35.24%	+864.29%
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	545 855.00		
23	Immobilisations corporelles en cours		679.28	-		
27	Autres immobilisations financières	7 400.00	7 484.97	7 484.97	+1.15%	0.00%
<b>Recettes réelles de d'investissement</b>		<b>1 120 839.99</b>	<b>521 468.59</b>	<b>2 036 762.26</b>	<b>+81.72%</b>	<b>+290.58%</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	234 560.74	-	283 727.39	+20.96%	
024	Produits de cession	126 700.00			-100%	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 430.00	176 552.32	46 500.00	-1.96%	
<b>Recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>408 690.74</b>	<b>176 552.32</b>	<b>330 227.39</b>	<b>-19.20%</b>	<b>+87.04%</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 908 163.15</b>	<b>698 020.91</b>	<b>2 467 900.00</b>	<b>+29.33%</b>	<b>+253.57%</b>

## C) Capacité d'autofinancement

	MONTANT
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	1 242 502.39
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	912 275
<b>Capacité d'autofinancement Brute</b>	<b>+330 227.39</b>

	MONTANT
CAF Brut	330 227.39
Remboursement capital des emprunts	169 500.00
<b>Capacité d'autofinancement Nette</b>	<b>313 327.39</b>

Le capacité d'autofinancement nette de la commune s'élèverait à 313 327.39 € pour 2024.

### 3) Projets

Les principaux projets sont les suivants :

<b>Aménagement pistes cyclables / liaisons douces</b>			
<b>Dépenses (TTC)</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux	440 200.00	DSIL 2024	146 727.68
		Fonds Vert	146 727.68
		Auto-financement	146 744.64
<b>Aménagement centre-bourg – réhabilitation rue de l'Industrie</b>			
<b>Dépenses (TTC)</b>		<b>Recettes</b>	
Maitrise d'œuvre	29 076.00	Agence de l'eau	309 476
Etudes, relevé topo, ITV	11 130.14	Conseil départemental – pistes cyclables	40 000.00
Travaux	1 411 162.80	Conseil départemental – espaces verts	40 000.00
		Conseil départemental – amende de police	10 000.00
<b>Aménagement centre-bourg – Ilot Resistub</b>			
<b>Dépenses (TTC)</b>		<b>Recettes</b>	
Acquisition du foncier	700 000.00	Fonds Friche	367 500.00



## 5) Les ratios financiers obligatoires

Intitulé du ratio	Saint Julien des Landes BP 2024	Valeur nationale Chiffre 2022 du site collectiviteslocales.gouv.fr
Nombre d'habitant (population INSEE)	1 976	500 à 2 000 habitants
Ratio 1 - Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population	461.68€/hab.	682€/hab.
Ratio 2 – Produits des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée)		364€/hab.
Ratio 2 bis – Produits des impositions directes / population (fiscalité reversée incluse)		426€/hab.
Ratio 3 – Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population	628.80€/hab.	863€/hab.
Ratio 4 – Dépenses brutes d'équipement/population	1 165.52€/hab.	319€/hab.
Ratio 5 – Dette/population		600€/hab.
Ratio 6 – DGF/population	88.54	156€/hab.
Ratio 7 – Dépenses de personnel / DRF	42.05%	44.7%
Ratio 9 – Marge d'autofinancement courant (MAC = DRF + remboursement de dette)/RRF	87.06%	87.4%
Ratio 10 – Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement	184.74%	36.9%
Ratio 11 – Dette/RRF = taux d'endettement		69.5%

### III. LES BUDGET ANNEXES

#### 1) Budget « Commerces »

Le budget pôle commercial a été créé en 2018 pour la réalisation du pôle commercial.

L'objectif est d'isoler les dépenses et recettes liées aux commerces. Les loyers ayant pour vocation à couvrir le cout initial de construction et de réhabilitation ainsi que les coût d'entretien des bâtiments sur le long terme.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		BP+DM 2023	CA 2023	BP 2024
CHAP	DESIGNATION			
002	Déficit de fonctionnement			
011	Charges à caractère général	9 943.01	7 106.51	10 670.00
65	Autres charges de gestion courante	10.00	0.09	10.00
66	Charges financières	8 650.00	8 619.08	8 300.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 300.00	27 223.25	27 300.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>45 903.01</b>	<b>42 948.93</b>	<b>46 280.00</b>
RECETTES		BP+DM 2023	CA 2023	BP 2024
CHAP	DESIGNATION			
75	Autres produits de gestion courante	39 003.01	37 135.16	38 770.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 900.00	6 891.00	7 510.00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>45 903.01</b>	<b>44 026.16</b>	<b>46 280.00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		BP+DM 2023	CA 2023	BP 2024
CHAP	DESIGNATION			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	40 888.31		22 647.96
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 900.00	6 891.00	7 510.00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 750.00	20 719.04	21 100.00
21	Immobilisations corporelles	5 978.07	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>74 516.38</b>	<b>27 610.04</b>	<b>51 257.96</b>
RECETTES		BP+DM 2023	CA 2023	BP 2024
CHAP	DESIGNATION			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 300.00	27 223.25	27 300.00
10	Dotation, fonds divers et réserve	269.04	269.04	1 077.23
13	Subventions d'investissement	28 000.00	18 358.10	
16	Emprunts et dettes assimilés	18 947.34		22 880.73
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>74 516.36</b>	<b>45 850.39</b>	<b>51 257.96</b>

**2) Budget Lotissement « Ilot de la Bassetière »**

Ce budget permet d'isoler les dépenses et recettes liées à l'opération. Il est temporaire et sera clôturé dès que l'ensemble des terrains seront vendus et les travaux terminés. A la clôture, le résultat (excédent ou déficit) sera transféré au budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		BP+DM 2023	CA 2023	BP 2024
002	Déficit de fonctionnement reporté			
011	Charges à caractère général	177 000.00	113 252.91	1 300 000.00
65	Autres charges de gestion courante	10.00	-	10.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			124 493.62
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>177 010.00</b>	<b>113 252.91</b>	<b>1 424 503.62</b>
RECETTES		BP+DM 2023	CA 2023	BP 2024
002	Excédent de fonctionnement reporté			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-		
75	Autres produits de gestion courante	10.00	0.08	124 503.62
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	177 000.00	113 252.91	1 300 000.00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>177 010.00</b>	<b>113 252.99</b>	<b>1 424 503.62</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		BP+DM 2023	CA 2023	BP 2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	11 240.71		124 493.61
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	177 000.00	113 252.91	1 300 000.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>188 240.71</b>	<b>113 252.91</b>	<b>1 424 493.62</b>
RECETTES		BP+DM 2023	CA 2023	BP 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	188 240.71	-	0.08
16	Emprunts et dettes assimilées	188 240.71	-	1 299 999.92
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			124 493.62
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>188 240.71</b>	<b>-</b>	<b>1 424 493.62</b>